



**RAPPORT
ARTICLE 29**

de la loi Énergie et Climat

2025



Milleis Banque Privée

RAPPORT 2025 ARTICLE 29 LEC

Sommaire

Stratégie du Groupe Milleis	4
1. Objectifs du groupe Milleis	4
2. Publications du groupe Milleis	4
3. Feuille de route du Groupe.....	5
1. La Démarche Générale de Milleis Banque Privée	6
1.1 Politique d'investissement de Milleis Banque Privée	7
1.2 L'information des clients sur la prise en compte des critères ESG	12
1.3 Les produits financiers « Article 8 » et « Article 9 » de l'offre Milleis	13
1.4 Adhésion de Milleis Banque Privée ou de ses produits financiers à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label	19
2. Les moyens déployés par Milleis Banque Privée	20
2.1 Ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG.....	20
2.2 Actions menées pour renforcer ses capacités de prise en compte des critères ESG .	23
3. Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de Milleis Banque Privée	27
3.1 Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance de Milleis Banque Privée	27
3.2 Politique de rémunération.....	28
3.3 Règlement interne du Conseil d'Administration.....	29
4. Stratégie d'engagement de Milleis Banque Privée auprès des sociétés de gestion et des émetteurs	30
4.1 Stratégie d'engagement de Milleis Banque Privée auprès des sociétés de gestion	30
4.2 Politique de vote des sociétés de gestion	31
5. Taxonomie Européenne et Combustibles Fossiles	32
5.1 Taxonomie.....	32
5.2 Combustibles Fossiles	33
6. Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'accord de Paris et stratégie nationale bas-carbone « SNBC »	34



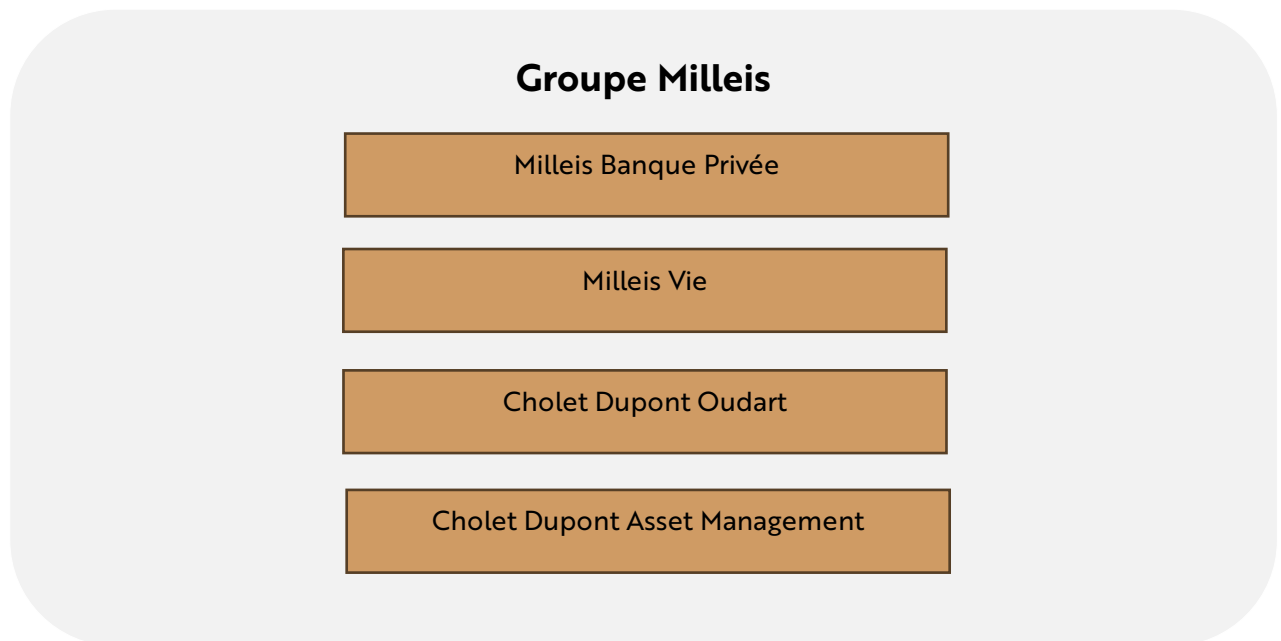
6.1 Objectifs quantitatifs à horizon 2030	34
6.2 Méthodologie interne utilisée	35
7. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	37
7.1 Objectif de Milleis en matière de biodiversité.....	37
7.2 Méthodologie interne	38
8. Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques	39
8.1 Processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques extra-financiers	39
8.2 Mise à jour de la cartographie des risques	40
9. Informations issues de dispositions de l'article 4 du Règlement SFDR.....	42
9.1 Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité	42
9.2 Modalités de prise en compte des PAIs dans la politique de gestion et due diligences	45
9.3 Eléments méthodologique et marge d'erreur	45
9.4 Politique de sélection des partenaires producteurs (sociétés de gestion) et politique d'engagement.....	45
9.5 Tableau de prise en compte des Principales Incidences Négatives (ou PAIs) par Milleis Banque Privée - (rapport quantitatif).....	46
9.6 Comparaison historique avec les périodes précédentes	54

Stratégie du Groupe Milleis

1. Objectifs du groupe Milleis

Milleis Banque Privée est une Banque Privée indépendante française. Fort de notre rapprochement avec le groupe Cholet Dupont Oudart, en février 2023, nous sommes aujourd'hui le 3e acteur français indépendant dans le domaine de la gestion de patrimoine. A ce jour le groupe Milleis représente 64 000 familles de clients, et 12,5 milliards d'euros d'actifs clients.

Conscient des enjeux climatiques, le groupe Milleis a décidé de définir une feuille de route à horizon 2030 en partant de l'année de référence 2023.



2. Publications du groupe Milleis

Les engagements des différentes entités du Groupe en matière d'investissement responsable sont également disponibles sur leurs sites internet :

- ✓ [Informations en matière de durabilité \(milleis.fr\)](https://milleis.fr)
- ✓ [Notre démarche responsable \(cholet-dupont-oudart.fr\)](https://cholet-dupont-oudart.fr)



3. Feuille de route du Groupe

Feuille de route à horizon 2030

Stratégie climat

- ✓ Exclusion des sociétés dont l'implication est >3% du chiffre d'affaires (CA) dans les sables bitumineux ;
- ✓ Exclusion des sociétés dont l'implication est supérieure à 3% du chiffre d'affaires (CA) dans le gaz de schiste ;
- ✓ Exclusion des sociétés dont l'implication est supérieure à 3% du chiffre d'affaires (CA) dans l'exploration pétrolière et gazière dans l'arctique
- ✓ Suivi de la température des portefeuilles entre 2,0° C et 2,5°C pour toutes les entités du Groupe.
- ✓ Exclusion des sociétés si le charbon >5% du chiffre d'affaires (CA) ;

Stratégie biodiversité

- ✓ Exclusion des sociétés dont l'implication est >3% du chiffre d'affaires (CA) dans l'huile de palme ;
- ✓ Exclusion des sociétés dont l'implication est >3% du chiffre d'affaires (CA) dans les pesticides ;
- ✓ Exclusion des sociétés dont l'implication est >3% du chiffre d'affaires (CA) dans les plantes et semences génétiquement modifiés



1. La Démarche Générale de Milleis Banque Privée

La démarche générale de Milleis Banque Privée encourage un investissement plus durable à tous les niveaux de l'entreprise.

- ✓ Dans la définition de son univers d'investissement, sa politique d'exclusion et d'investissement responsable ainsi que dans la prise en compte de critères de durabilité dans la sélection des produits financiers conseillés ou intégrés à l'offre de gestion de Milleis Banque Privée (section 1.1)
- ✓ Dans sa communication aux clients pour les informer de la prise en compte des critères de durabilité dans leurs investissements (section 1.2)
- ✓ Dans la liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement SFDR et la part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité (section 1.3)
- ✓ Dans l'adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (section 1.4)

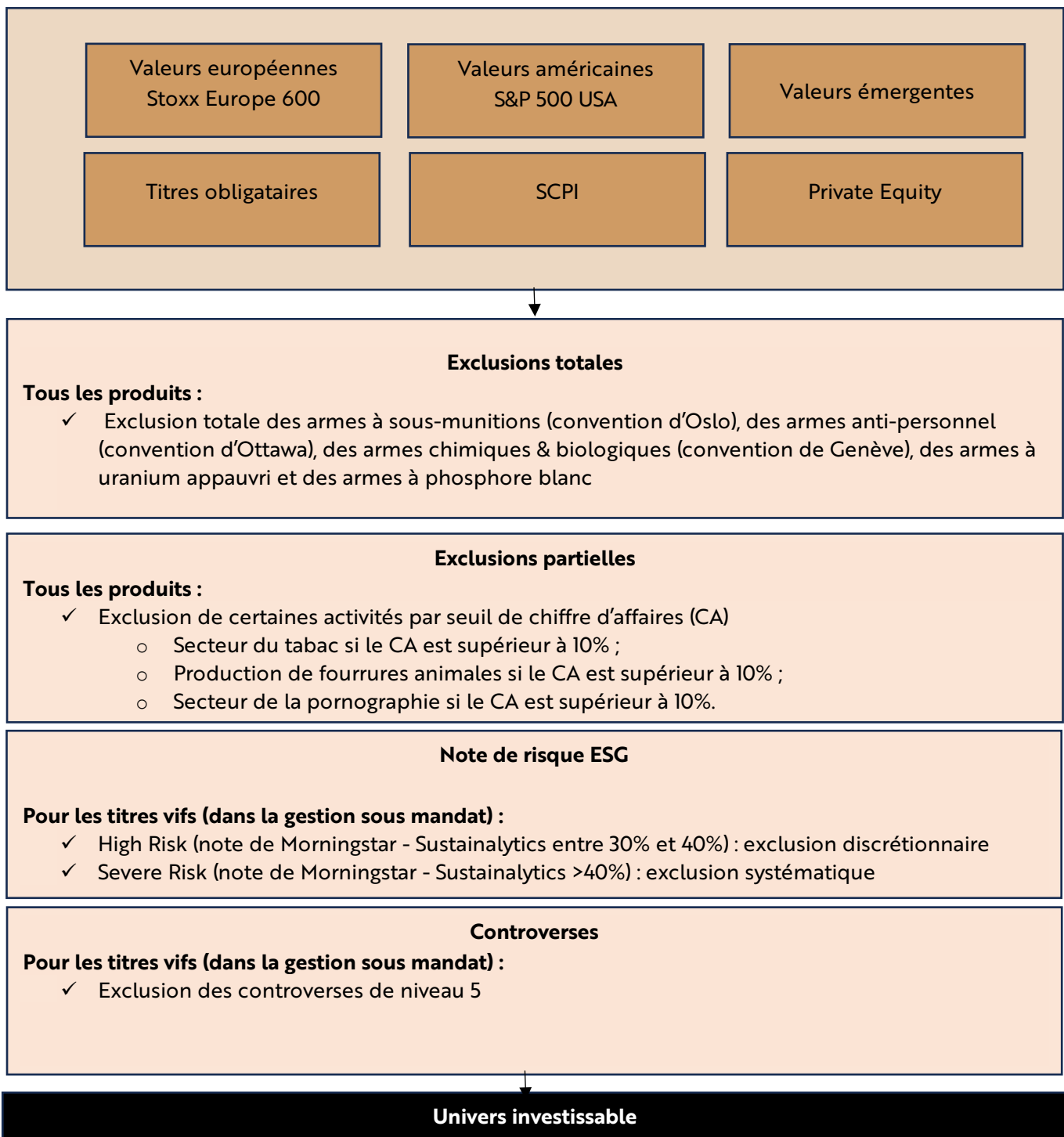




1.1 Politique d'investissement de Milleis Banque Privée

a) Politique d'exclusion et univers d'investissement durable

Au sein de Milleis, pour la Gestion sous mandat et le conseil en investissement, l'univers d'investissement prend en compte des caractéristiques ESG par le biais d'exclusion sectorielle. La politique d'exclusion de Milleis Banque Privée découle de la [politique d'exclusion](#) de son actionnaire, [Anacap](#). Cette politique a été adaptée aux activités de Milleis.





b) Offres de produits et solutions durables aux clients

Milleis propose à ses clients une sélection de produits et services financiers investis sur différentes grandes classes d'actifs et sur différentes zones géographiques.

- **Développement d'une gamme de produits et solutions durables**

La volonté de Milleis est de maintenir une offre de produits et services financiers diversifiés ayant des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Pour un couple rendement/risque équivalent, Milleis cherche à privilégier les produits financiers de sociétés de gestion ayant l'approche ESG qui lui paraît la plus aboutie.

Milleis Banque a eu l'initiative pour l'ensemble des produits et services de son univers d'investissement, de proposer une gamme de produits présentant des caractéristiques de durabilité, afin de répondre aux attentes des clients.

- ✓ **Pour la gestion sous mandat :** Les mandats prennent en compte les caractéristiques ESG (Article 8 SFDR) et pour cela se fixent des objectifs minimums d'investissement durable et de prise en compte des principales incidences négatives (PAI). Depuis fin 2023, des reportings périodiques sont communiqués aux clients sur l'évolution de la performance des indicateurs de durabilité. Ces reporting périodiques concernaient dans un premier temps les mandats responsables, puis ont été élargis, en 2024, en l'ensemble des mandats de gestion.
- ✓ **Sur les OPC :** La banque a souhaité enrichir la gamme d'OPC thématiques, en lien avec la charte RSE de Milleis. Milleis propose notamment un fonds biodiversité depuis juillet 2023 (Swiss Life Luxembourg - Eq Env & Biodiv Imp EUR R Acc). En septembre 2024, il a été décidé de référencer un fonds Transition ayant pour objectif de promouvoir 4 thématiques durables :
 - La Transition Énergétique
 - La Transition Digitale
 - La Transition Mobilité et Infrastructures
 - La Transition Santé.
- ✓ **Sur les produits structurés :** Milleis a souhaité poursuivre les efforts relatifs à l'émission de produits prenant en compte des caractéristiques ESG.
- ✓ **Pour les fonds immobiliers :** Milleis s'oriente vers des produits immobiliers qui respectent en plus des critères financiers, des critères Environnementaux, Sociaux et Gouvernance dans leurs politiques d'investissement
- ✓ **Sur les fonds de Private Equity :** Milleis a souhaité poursuivre les efforts relatifs à l'émission de produits prenant en compte des caractéristiques ESG.



- **Prise en compte des préférences des clients en matière de durabilité**

Au moment du recueil des besoins et objectifs d'investissement de ses clients, Milleis prend en compte leurs préférences en matière de durabilité :

- ✓ Le client a la possibilité de définir lui-même ses propres préférences en matière de durabilité afin de définir :
 - Le pourcentage minimal d'investissement durable (au sens du Règlement SFDR)
 - Le pourcentage minimal d'alignement au sens du Règlement Taxonomie
 - Les principales incidences négatives (ci-après « les PAI ») à intégrer selon les thématiques suivantes :
 - Emissions (ex : gaz à effet de serre ou empreinte carbone)
 - Biodiversité
 - Eau et déchets
 - Questions sociales
- ✓ Milleis a, par ailleurs, défini une approche générique pour répondre aux préférences de durabilité de ses clients. L'approche Milleis représente une allocation minimale de 5% d'investissement durable et la prise en compte du PAI sur la thématique Emissions pour un minimum de 10 % des actifs financiers composant le portefeuille.

- **Prise en compte de critères ESG dans la sélection des produits par Milleis**

Milleis prend en compte des indicateurs extra financiers - dans ses analyses et sélection pour un certain nombre de produits financiers.

Gestion sous Mandat : Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance sont pris en compte dans le choix des OPC qui intègrent les allocations des mandats de gestion. La part des OPC classés article 8 ou 9 au sens de la réglementation SFDR représentent 55% des encours globaux de la gestion sous mandat à fin 2025.

Depuis 2021, Milleis propose aux côtés de ses mandats de gestion dits « classiques », des profils de mandat dits « responsables ». Comme les mandats de gestion classiques, les mandats responsables respectent le processus d'allocation d'actifs de Milleis qui cherche à optimiser la répartition des actifs entre les actions, les obligations et les placements alternatifs et thématiques, en se diversifiant géographiquement et sectoriellement. Afin de garantir une approche ESG solide, ces mandats sont intégralement investis en OPCVM Article 8 ou 9 au sens du règlement SFDR, pouvant détenir un label ESG reconnu et prenant en compte les principales incidences négatives.

Depuis 2023, Milleis prend en compte des caractéristiques ESG pour les mandats dits « responsables » en se fixant un objectif minimum d'investissement durable de 20%, la



prise en compte de l'ensemble des PAI à hauteur de 50% des encours du mandat et le suivi de nombreux indicateurs extra-financiers. Cette approche a été étendue à l'ensemble des mandats de gestion, y compris les mandats dits « classiques », pour lesquels un objectif minimum de 5% d'investissement durable a été fixé.

Pour effectuer ce suivi, Milleis s'est dotée d'un fournisseur de données Morningstar - Sustainalytics et d'un agrégateur de données Quantilia afin de suivre pour l'ensemble de ces mandats de gestion quelques grands indicateurs ESG :

- ✓ Le pourcentage d'investissement durable de chaque profil de gestion.
- ✓ Le pourcentage d'alignement à la taxonomie.
- ✓ La prise en compte des PAI avec le suivi de grands indicateurs comme les émissions carbone, la part des investissements dans les entreprises présentes dans le secteur des énergies fossiles, la part des investissements dans des entreprises avec des activités affectant négativement les zones sensibles pour la biodiversité ou encore le ratio moyen femmes/hommes au sein des conseils d'administration.
- ✓ Les notes de risques ESG moyennes de chacun de ses portefeuilles.
- ✓ Les exclusions sectorielles de notre stratégie climat pour chacun des portefeuilles.
- ✓ La part des encours de Controverse 4 ou 5 pour chacun des instruments.

Depuis 2024, Milleis s'est fixée aussi pour ces mandats dits « classiques » un objectif minimum d'investissement durable et la prise en compte de l'ensemble des PAI à hauteur de 50% des encours du mandat.

OPCVM : Milleis propose une offre d'OPC diversifiée et adaptée aux les clients qui manifestent, dans le cadre du questionnaire de connaissance client, le souhait d'intégrer des critères extra-financiers à leurs investissements.

Cette offre permet d'accéder à des solutions d'investissement qui associent aux critères financiers traditionnels des considérations environnementales, sociales et de gouvernance, comme la prise en compte des principales incidences négatives (PAI), un minimum d'investissement durable, ainsi que des fonds classifiés Article 8 ou Article 9 au sens du règlement SFDR, ou encore bénéficiant d'un label reconnu.

L'objectif de Milleis est de s'assurer que les critères ESG sont pris en compte dans le processus de gestion. Milleis regarde principalement :

- ✓ L'analyse des entreprises sur des critères ESG
- ✓ La prise en compte de critères ESG dans la construction du portefeuille
- ✓ La politique d'investissement ESG
- ✓ La politique d'engagement (dialogue et vote) ESG
- ✓ Le suivi et mesure de l'impact de la gestion ESG sur les émetteurs
- ✓ La transparence de l'OPC



Fonds Immobiliers : En 2024, Milleis Banque a intégré dans son univers deux nouvelles SCPI¹ article 8 au sens SFDR et détentrice du label ISR pour compléter son univers de SCPI. Ainsi fin 2025, 18 SCPI détenues chez Milleis Banque ou Milleis Vie sont classées article 8/9 au sens de la réglementation SFDR et 10 ont le label ISR immobilier

Fonds Private Equity : En 2025, Milleis Banque a intégré dans son univers deux nouveaux fonds de Private Equity dont un article 8 au sens SFDR pour compléter son univers. Sur les 4 produits commercialisés en 2025, 3 fonds sont classifiés Article 8 et intègrent le développement durable au cœur de leur activité avec une stratégie ESG volontariste. Le FCPR Eurazeo a ainsi pris deux engagements phares : atteindre la neutralité nette carbone au plus tard en 2040 et favoriser une économie plus inclusive tout en progressant sur toutes les dimensions ESG, telles que définies par les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD).

Produits Structurés (EMTN)² : Milleis sélectionne des produits structurés qui seront ensuite commercialisés aux clients

Après analyse de la qualité de l'émetteur, la construction porte principalement sur la formule de gain à échéance du produit (ou en cas de remboursement anticipé) et sur les sous-jacents servant de base à la formule de gain espéré.

L'inclusion des critères ESG peut être réalisée sur les composants suivants de façon alternative ou cumulative :

- L'utilisation du financement par l'émetteur dans des projets à impact : le produit de ces émissions doit être utilisé pour (re)financer partiellement ou totalement des projets visant une économie moins carbonée (exemple : green bond) ou à but social (social bond). Ces émissions doivent être alignées aux standards de marché (ICMA³, ou CBI⁴).
- Le sous-jacent de l'EMTN peut intégrer dans sa construction un ensemble de filtres ESG visant à sélectionner, dans l'univers d'investissement prédéfini, les entreprises les plus performantes en termes d'ESG (quantifiés par des sociétés comme Moody's) ou à exclure les entreprises ne respectant pas certains critères (Principes du Pacte Mondial des Nations Unies...).

¹ LF Avenir Santé et Activimmo

² Milleis Exigence Transition, Milleis Audace Mars 2023, Milleis Audace Climat, Milleis Conviction Juillet 2031

³ ICMA : International Capital Market Association

⁴ CBI : Climate Bonds Initiative



En 2025, 26.4% des offres au public ont été effectués avec des sous-jacent ESG. Il s'agit notamment de sous-jacent qui doivent prendre en compte un certain nombre de critères plus exigeants comme : l'exclusion des entreprises ne respectant pas les seuils d'implication dans le charbon, les sables bitumineux, le tabac, les armes controversées, les activités liées aux armes à feu civiles ou violant le Pacte mondial de l'ONU.

En 2025, dans le cadre de sa stratégie RSE en faveur de l'Éducation, Milleis Banque a poursuivi son dispositif de don à la commercialisation d'un EMTN en faveur de l'association Mill'espoirs afin de soutenir des associations dans le domaine de l'éducation et de la recherche médicale notamment.

1.2 L'information des clients sur la prise en compte des critères ESG

a) L'information à destination des clients :

- **Dans le cadre du questionnaire de connaissance clients**

Milleis Banque Privée a intégré dans son processus de conseil en investissement et préalablement à la proposition d'un mandat de gestion des questions pour évaluer et recueillir les préférences du client en matière de durabilité.

Durant son échange avec le client, le banquier privé lui remet un document explicatif qui présente :

- ✓ Les notions clés liées à l'investissement durable, les principales incidences négatives et la taxonomie.
- ✓ L'offre standard ESG proposée par Milleis

- **Dans le cadre du mandat responsable de notre offre de gestion sous mandat :**

Dans le cadre de la réglementation SFDR, les clients sont informés des modalités de prise en compte des critères ESG par l'intermédiaire :

- ✓ D'un document précontractuel qui leur est remis avec les conditions générales et particulières de vente.
- ✓ D'un rapport périodique annuel rattaché au rapport de gestion annuel

Ces documents décrivent la stratégie du mandat responsable, les engagements pris par Milleis en termes de durabilité et les évolutions des indicateurs extra-financiers suivis.

b) L'information disponible sur notre site internet

Les moyens mis en œuvre pour la prise en compte des critères ESG par Milleis Banque Privée sont disponibles au public via une publication sur le site internet de Milleis et mis à jour chaque année : [Informations en matière de durabilité \(milleis.fr\)](https://www.milleis.fr/informations-en-matiere-de-durabilite)



- ✓ Rapport article 29 LEC
- ✓ Rapport de durabilité (CSRD)
- ✓ Politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité (Article 4 SFDR)
- ✓ Prise en compte des incidences négatives sur les facteurs de durabilité (PAIs) (Article 3 SFDR)
- ✓ Intégration du risque de durabilité dans la politique de rémunération (Article 5 SFDR)

1.3 Les produits financiers « Article 8 » et « Article 9 » de l'offre Milleis

La Banque Privée Milleis référence des produits « Article 8 » et « Article 9 » SFDR dans l'univers de la gestion sous mandat et dans l'univers du conseil en investissement.

a) Les produits référencés dans l'univers de la gestion sous mandat

- **Le mandat responsable « Article 8 » de Milleis Banque Privée**

Les encours globaux de la gestion sous mandat sont de **771 693 224 €**.

Le Mandat Responsable représente **1,67 %** de ces encours.

Enveloppe d'investissement	Style de gestion	Devise	Dénomination du profil	Encours
Compte-Titres	Responsable	Euro	Profil 1	810 629,67€
Compte-Titres	Responsable	Euro	Profil 3	5 038 350,22€
Compte-Titres	Responsable	Euro	Profil 5	478 146,47€
PEA	Responsable	Euro	Profil PEA	6 550 719,19€
				12 877 845,55€

- **Les OPCVM « Article 8 » SFDR référencés dans l'univers de la gestion sous mandat**

Les encours globaux de la gestion sous mandat (conservation de titres et espèces) sont de **771 693 223,66€**. La part des OPCVM classés article 8 représente **431 952 626,50€** donc **55,97%** de ces encours.



ISIN	Libellé	SFDR	Poids dans le portefeuille	Montant en euros
LU0968473941	BLUEB INV GR BD SC	Article 8	4,43%	25819840,67
LU1800556570	M.M.CAP.EUR.I 3DEC	Article 8	3,97%	23141835,84
FR0013400546	CM-AM C.ISR RC2 6D	Article 8	3,93%	22929332,03
FR0010636498	CD DEFENSIF I 5D	Article 8	3,90%	22723479,29
LU1670632170	M A.G E.C H ACC 3D	Article 8	3,46%	20151903,36
LU1685737402	ROB.GLO.CRE.FH EUR	Article 8	3,25%	18965575,6
IE00BMVX2492	COR.B.CR.OP.I.B 4D	Article 8	3,13%	18227214,45
FR0010249664	CD ALPHA BDS C 5D	Article 8	2,93%	17107988,23
LU1273028123	GS EURO.EQ.INC.R3D	Article 8	2,92%	17040813,23
LU0940007189	ROB.QI EM.M.A.E.E	Article 8	2,87%	16710777,05
LU0992624949	CARMI SECUR. FW 3D	Article 8	2,53%	14758473,53
LU2099034311	BGF EU HY BD Z2C	Article 8	2,42%	14123637,34
FR0010913624	COMG.REN.EUR.SI 4D	Article 8	2,06%	11984727,05
LU1331973468	ELEVA AB.R.CLR 2D	Article 8	2,05%	11968395,05
FR0000003998	LAZARD EQ.SRI PC3D	Article 8	2,05%	11963660,44
LU0830625769	GS EQ.P.R ACC 3DEC	Article 8	1,96%	11417948,78
LU1731866494	GS EM C EQ IC	Article 8	1,93%	11231045,12
LU0294032106	JPMIF US SE CCEH3D	Article 8	1,78%	10396619,93
LU2661969621	T.R.US.S.C.EQ.QC2D	Article 8	1,67%	9724302,27
FR0013384989	CM-AM CONV.EU.IC3D	Article 8	1,61%	9397347,17
LU0410169063	MS INV F IH EUR 3D	Article 8	1,56%	9085544,96
LU0406674407	JPM GLOB.ACC.C 3DC	Article 8	1,32%	7703723,43
LU0841604316	NORDEAI ESSEF 3DEC	Article 8	1,24%	7219516,88
LU0129440391	JPMF EUROLEQ3DEC	Article 8	1,22%	7126603,51
LU0346389348	F.F.G.Y ACC EUR 2D	Article 8	1,22%	7091182,72
LU1694790384	DNCA IN.F.INF.N 4D	Article 8	1,17%	6813112,57
LU0827889485	BGF HEAL.D2 EURC2D	Article 8	1,13%	6575796,39
LU0302447452	SISF GL.CLC C2DEC	Article 8	1,07%	6266496,27
FR0010247072	OF.IN.AC.JAP.XL 4D	Article 8	1,03%	6006986,58
LU0672672143	JPMIF US S.EQ.CC3D	Article 8	0,90%	5228080,48
LU1664635726	VONTOBEL US EQ IC	Article 8	0,60%	3525604,76
LU0011815304	JPLMF USD SMM V AC	Article 8	0,26%	1488954,29
LU0968474162	BLUEB INV GR BD S	Article 8	0,19%	1107321,6
LU1602144575	AM.MS.E.ESG S.DR C	Article 8	0,19%	1097776,3
LU0992625243	CARMI SECURITE FW	Article 8	0,18%	1042635,72
LU1583998817	G SACHS EU C EQ RC	Article 8	0,18%	1041628,93



LU0087133087	JPM US SEL.EQ.C 3D	Article 8	0,18%	1039015,12
LU2109787635	AM.MSCI EMU SRI CL	Article 8	0,17%	1003714,14
FR001400JOU2	AUT.T.CL.FEV.24 3D	Article 8	0,17%	988454,28
LU1673811466	GSF III EU EQ I RC	Article 8	0,15%	867451,48
LU1681046931	AIS-A,CAC 40 ESG C	Article 8	0,14%	810501,12
LU1670632501	M A.G USD C ACC 3D	Article 8	0,12%	703866
IE00BMVX2724	COR.B.CR.OP.I.B 4D	Article 8	0,12%	703572,58
LU1303369653	JPMF GL GOV BD CHC	Article 8	0,11%	615498,36
LU1629880268	R CAP GL CRED FHC	Article 8	0,11%	615343,91
IE000KXCEXR3	AMUNDI SP 500 SCR	Article 8	0,10%	604312,24
LU0858455784	R.Q.EM.M.AC.EQ.I4D	Article 8	0,10%	555036,97
LU2037748774	AM.INX EUR.ETF.DRC	Article 8	0,09%	534247,04
FR0010971705	SYCOM.SEL.RESP.I5D	Article 8	0,09%	523204,5
FR0013185055	OD.BHF M.EUR.CIW5D	Article 8	0,09%	510303,91
LU0278092605	VONTOBEL US EQ.IC	Article 8	0,09%	506011,86
LU2414815147	BGF EU HY BD Z2HC	Article 8	0,08%	460949,09
LU0929966207	T.R.US S.C.EQ.QC2D	Article 8	0,08%	443878,84
LU2080995587	SISF S.EUR CR.C 2D	Article 8	0,07%	408417,61
IE00BYX8XC17	ISHARES MSCI JAP	Article 8	0,07%	396724,18
LU0149084476	MS INVF GL.FD I 3D	Article 8	0,06%	343771,15
LU0830625504	GS POR.R ACC CL3D	Article 8	0,06%	330819,23
LU1731833213	FID EU DYN GR YHC	Article 8	0,06%	322027,6
LU1437018168	AM.INX EUR.CB.ESG	Article 8	0,05%	267721,3
LU2360509710	MG SUS.T.INV WC 3D	Article 8	0,04%	247840,25
LU0329593007	BGF HEAL.D2 USDC2D	Article 8	0,04%	245799,19
LU0841605040	NI EM SS EQ BCC	Article 8	0,04%	242665,96
FR0013289022	LA FR.TRES.IS.TC5D	Article 8	0,04%	222120,65
LU0248183658	SISF ASIA.OPP.CC2D	Article 8	0,04%	221021,27
LU1560650563	FID.FDS G.T.F.U.2D	Article 8	0,04%	213397,64
LU0302446132	SISF GL.CC EQ.C 2D	Article 8	0,03%	192662,93
LU0940006702	ROB.EUR.ST.EQ.FC4D	Article 8	0,03%	149567,01
FR0010219501	CD DEFENSIF C 5D	Article 8	0,02%	129437,62
IE00063UI9P9	COR BUT EUR-INSTL-	Article 8	0,02%	120581,46
LU0841634909	NAM.S.ST.EQ.HBC 3D	Article 8	0,02%	98201,54
IE00BMVX2D86	CORU EUR-INTL-B-	Article 8	0,01%	80799,41
IE00BKP37J12	FT CL.US EQ.SU.X3D	Article 8	0,01%	77325
LU1279334053	PIC.ROB.I EUR C.5D	Article 8	0,01%	69364,42
FR0000447039	AXA PEA REG.C 4DEC	Article 8	0,01%	51502,36
FR0010249664	CD ALPHA BDS C 5D	Article 8	2,93%	17107988,23



FR0013384963	CM-AM CONV.EU.RC6D	Article 8	0,01%	48413,93
FR00140081Y1	CARMI CRDT 27 A 3D	Article 8	0,01%	46599,82
FR0010149120	CARMI SECUR. A 3D	Article 8	0,01%	45239,12
FR0013370988	LMDG F.T.F.27 AR3D	Article 8	0,01%	40936
FR0013412269	AM.P.US T.SCR.ACC	Article 8	0,01%	39904,78
LU0658026603	AXA EUR.SH.HY FC3D	Article 8	0,01%	38149,74
LU1044932975	MAD.MC.EUR.AC.3DEC	Article 8	0,01%	35335,8
FR0013384997	CM-AM C.S.M.E.RC6D	Article 8	0,01%	31680,57
FR0010657122	MANDAR.OPPORT.R 4D	Article 8	0,01%	30722,78
FR001400UHB0	LCL T.HOR.J.25 C3D	Article 8	0,00%	28686,82
LU0217402501	BLUEB.IG BOND REUR	Article 8	0,00%	26446,48
IE00BMVX2J49	COR.B.CR.OP.R.P.4D	Article 8	0,00%	26307,77
FR0013412285	AM.P.SP500 SCR.ACC	Article 8	0,00%	22181,66
FR0000018954	LCL ACT.EURO D 3D	Article 8	0,00%	18354,39
FR0010828913	LAZ.ALEUR.SRI I3D	Article 8	0,00%	17354,85
LU0106235459	SISF EUR.EQ.C 2DEC	Article 8	0,00%	16269,35
LU0095623541	JPMIF G.M.O.F.CC3D	Article 8	0,00%	16125,62
FR0000018947	LCL ACT.FR.FCP D3D	Article 8	0,00%	15633,86
LU0234681749	GS EUR.COR.EQ.BC3D	Article 8	0,00%	15015,91
LU0106259988	SISF ASIA.OP.CUC2D	Article 8	0,00%	11672,3
FR0000295230	COMG.REN.EUR.SI 4D	Article 8	0,00%	11057,76
LU0260869739	FT FR.US OPP.A3DEC	Article 8	0,00%	9725,62
FR0013384617	CM-AM CON.EUR.IC3D	Article 8	0,00%	9182,24
FR0010659797	MANDAR.OPPORT.I 4D	Article 8	0,00%	9052,22
IE00BYP5TS89	LAZ.EUR.ALT.EURC3D	Article 8	0,00%	8915,85
FR0010547067	ECHIQ.VAL.EUR.P 4D	Article 8	0,00%	7631,19
LU1161527038	EDR FD A.A EUR 3D	Article 8	0,00%	7137,6
FR0010321828	ECH.MAJ.SR.G.E.A3D	Article 8	0,00%	6348,5
FR0010830240	LAZ.ALEUR.SRI R3D	Article 8	0,00%	6152,52
LU0329592371	BR EU.SH.DU.D2EC2D	Article 8	0,00%	5784,32
FR001400UWA1	UFF ACT.EUR.CT 4D	Article 8	0,00%	5427,75
FR0010097642	CPR CROIS.DYN.P 3D	Article 8	0,00%	5194,66
FR0010321802	ECHIQ.AGROSSOR 3D	Article 8	0,00%	5071,85
LU1213836080	F.FDS A ACC EURO2D	Article 8	0,00%	4897,36
FR0013384336	CM-AM CF EURO RC6D	Article 8	0,00%	4829,95
LU0329355670	ROB.QI EM A.EQ.4D	Article 8	0,00%	4774,18
FR0013270501	LBPAM AC.P.US GP5D	Article 8	0,00%	4677,6
LU0127786431	GS EUR.H.INC.PC.3D	Article 8	0,00%	4274,44
FR0010106500	ECHIQ.EXCELSA 3D	Article 8	0,00%	3650,89



FR0013378148	LBPAM AC.PEA GP 5D	Article 8	0,00%	3495,57
FR0010165944	AMUNDI AC RESTP3D	Article 8	0,00%	3452,39
FR0011169341	SYC.SELEC.RESP.R5D	Article 8	0,00%	3248,83
FR0000446296	T.EUR.ST.T.SRI R5D	Article 8	0,00%	3223,46
LU0106235293	SISF EUR.EQ.A 2DEC	Article 8	0,00%	3026,22
FR0010546903	EC.S.B.EUR.SRI C4D	Article 8	0,00%	2970,7
FR0010093716	AM.STRUCT.FRA.C3D	Article 8	0,00%	2834,21
IE00B29M3G77	BAR.GLOB.EUR Z C2D	Article 8	0,00%	1819,55
LU0133706308	SISF EURO AI 2DEC	Article 8	0,00%	1415,14
LU0180781394	SISF GL.INF.C 2DEC	Article 8	0,00%	1323,11

- **Les OPCVM « Article 9 » SFDR référencées dans l'univers de la gestion sous mandat**

Les encours globaux de la gestion sous mandat (conservation de titres et espèces) sont de **771 693 223,66€**. La part des OPCVM classés article 9 représente **11 349 659,48€** donc **1,47%** de ces encours.

ISIN	Libellé	SFDR	Poids dans le portefeuille	Montant en euros
LU0914732325	MIR.FD N EUR C 4D	Article 9	1,69%	9878540,46
FR0013079753	B.B.MOD.SRI IPC 4D	Article 9	0,08%	473209,55
IE00BD0DT578	BL.IS.GR.B.IND.D2D	Article 9	0,05%	290764,6
LU2016899705	CAND.BD EM.M.R 3D	Article 9	0,04%	252824,29
LU1644441476	CAN.B.G.H.Y.I C3D	Article 9	0,03%	201114,27
LU2146191569	ROB.SUST.WATER F4D	Article 9	0,02%	124024,52
LU0992626480	CARMI EMERG. F 3D	Article 9	0,02%	108447,71
LU1644441120	CAN.B.G.H.Y.C C3D	Article 9	0,00%	17793,74
LU0914731947	EUR.SUS.EQ.RA.C.4D	Article 9	0,00%	2940,34

b) Les produits référencés dans l'univers Conseil de Milleis Banque Privée

- **Les SCPI « Article 8 » SFDR référencées dans l'univers Conseil**



Dénomination	Encours
PIERVAL SANTE	32 073 601 €
IMMORENTE	8 703 252€
LF AVENIR SANTE	2 457 273€
ACTIVIMMO	3 302 324€
	46536450 €

- Les fonds de Private Equity « Article 8 » référencé dans l'univers Conseil de Milleis Banque Privée

Dénomination	Encours
EURAZEO PRIVATE VALUE EUROPE 3	13 898 613 €
ERIC SCHRODERS	831 048€
Blackstone Bepimmo – BLACKSTONE	7 885 366 €



1.4 Adhésion de Milleis Banque Privée ou de ses produits financiers à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label

a) Charte RSE de Milleis

Milleis Banque Privée n'adhère pas à des chartes ou initiatives de place.

Toutefois, la banque a rédigé sa propre [charte RSE](#) en définissant 4 piliers clés et 18 engagements :

- ✓ S'engager pour une finance durable et responsable
- ✓ S'engager pour le développement de nos collaborateurs
- ✓ S'engager pour la réalisation de pratiques éthiques dans les affaires
- ✓ S'engager pour le respect de l'environnement et de la biodiversité

En complément, Milleis a été récompensée à plusieurs reprises à travers notamment EcoVadis et Speak & Act.

Depuis six ans, et en coordination avec notre actionnaire, nous avons engagé une démarche annuelle de notation pour nos performances environnementales, sociales et éthiques (ESG) avec la société EcoVadis, acteur reconnu de notation.

Pour la 6e année consécutive Milleis reçoit la médaille d'or EcoVadis avec un score de 80/100 (en progression de 4 points). Milleis se place dans le Top 5 % des entreprises évaluées à l'échelle mondiale et obtient une nouvelle médaille d'OR qui récompense notre engagement en matière d'environnement, de droits humains, d'éthique et d'achats responsables.

b) Labels des produits de Milleis Banque Privée

Milleis Banque Privée sélectionne dans le cadre de son univers d'investissement éligible à la Gestion sous Mandat des fonds labélisés.

Au 31 décembre 2025 les investissements de la Gestion sous Mandat en OPC labélisés étaient les suivants :



ISIN	Libellé	Poids dans le portefeuille	Montant en euros	Label
FR0013400546	CM-AM C.ISR RC2 6D	3,93%	22 929 332,03 €	ISR
FR0000003998	LAZARD EQ.SRI PC3D	2,05%	11 963 660,44 €	ISR
FR0010247072	OF.IN.AC.JAP.XL 4D	1,03%	6 006 986,58 €	ISR
FR0010971705	SYCOM.SEL.RESP.I5D	0,09%	523 204,50 €	ISR
FR0013289022	LA FR.TRES.IS.TC5D	0,04%	222 120,65 €	ISR
LU2146191569	ROB.SUST.WATER F4D	0,02%	124 024,52 €	FEBELFIN
IE00BKP37J12	FT CL.US EQ.SU.X3D	0,01%	77 325,00 €	FEBELFIN
LU1279334053	PIC.ROB.I EUR C.5D	0,01%	69 364,42 €	FEBELFIN
FR0010913624	COMG.REN.EUR.SI 4D	2,06%	11 984 727,05 €	LUX FLAG
FR0000295230	COMG.REN.EUR.SI 4D	0,00%	11 057,76 €	LUX FLAG
LU0841604316	NORDEA1 ESSEF 3DEC	1,24%	7 219 516,88 €	ISR&FEBELFIN
LU0302447452	SISF GL.CL.C C2DEC	1,07%	6 266 496,27 €	ISR&FEBELFIN
FR0013079753	B.B.MOD.SRI IPC 4D	0,08%	473 209,55 €	ISR&FEBELFIN
LU0841605040	NI EM SS EQ BCC	0,04%	242 665,96 €	ISR&FEBELFIN
LU1644441476	CAN.B.G.H.Y.I C3D	0,03%	201 114,27 €	ISR&FEBELFIN
LU0302446132	SISF GL.CC EQ.C 2D	0,03%	192 662,93 €	ISR&FEBELFIN
LU0992626480	CARMI EMERG. F 3D	0,02%	108 447,71 €	ISR&FEBELFIN
LU0841634909	NAM.S.ST.EQ.HBC 3D	0,02%	98 201,54 €	ISR&FEBELFIN
LU1644441120	CAN.B.G.H.Y.C C3D	0,00%	17 793,74 €	ISR&FEBELFIN
LU0914731947	EUR.SUS.EQ.RA.C.4D	0,00%	2 940,34 €	ISR&FEBELFIN

2. Les moyens déployés par Milleis Banque Privée

2.1 Ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG

A partir de 2023, Milleis Banque Privée a accéléré sa démarche pour mieux intégrer les critères ESG dans sa stratégie (sélection des produits, présentation de son offre, sensibilisation et formation du réseau et des équipes dirigeantes etc.) avec l'appui d'un cabinet de conseil.

a) Moyens humains dédiés à l'ESG

En 2025, Milleis Banque Privée ne dispose pas de ressource entièrement dédiée aux thématiques ESG. La banque a toutefois mobilisé ses expertises internes pour mener à bien le projet CSRD et assurer le suivi de ses portefeuilles, témoignant ainsi de son engagement concret en faveur de ces enjeux



Ressources	Départements	Allocations
Ressources internes	Conformité	0,2 ETP
	Gérants de portefeuille	0,2 ETP
	Comptabilité & Contrôle financier	0,1 ETP
	Stratégie	0,1 ETP
Ressources internes	Total	0,6 ETP
Ressources externes	Prestataires externes	0 ETP

Le projet a également bénéficié d'un sponsorship auprès de la Secrétaire Générale, membre du COMEX au sein du Groupe Milleis.

✓ **Les équipes Produits et Solutions :**

Les chefs de produit et les gérants de l'équipe Produits et Solutions intègrent ces critères dans leur gouvernance et procédure de sélection. En complément, la prise en compte des risques en matière de durabilité fait pleinement partie des processus de sélection des produits financiers conseillés à la clientèle, ainsi que des processus d'investissement du groupe Milleis.

✓ **Les Ambassadeurs RSE :**

Milleis Banque Privée a mis en place à partir de 2023, un comité projet RSE qui se réunit de manière bi-mensuelle pour piloter la politique et les actions de sensibilisation des collaborateurs aux enjeux environnementaux et sociaux. Ce comité est composé d'Ambassadeurs RSE représentant différents métiers de la banque sur la base du volontariat.

Rôle	Direction	Fonction	Nombre de personnes impliquées
Sponsor	Secrétariat Général	Secrétaire Générale	1
Chef de projet	Direction de la Stratégie	Responsable de projets stratégiques	1
Ambassadeur	Direction des Ressources Humaines	Directrice des Ressources Humaines	1
Ambassadeur	Direction des Achats	Directrice des Achats	1
Ambassadeur	Direction de la Communication	Responsable communication interne	2



Ambassadeur		Chef de projet Événementiel	
Ambassadeur	Direction des Services et Moyens Généraux	Responsable hygiène sécurité et environnement	1
Ambassadeur	Direction du contrôle permanent	Contrôleur permanent	1
Ambassadeur et appui organisationnel	Direction commerciale	Assistante de Direction commerciale	0,5
Ambassadeur	Direction des risques	Responsables risques financiers	1

b) Ressources financières dédiées à l'ESG

Grace a ces investissements, le Groupe Milleis peut mettre en place des actions pour suivre sa trajectoire climat de manière semestrielle à travers le comité stratégique d'investissement.

TYOLOGIE	OPEX	CAPEX
Fournisseur de données et agrégateur de données	243K€	//
Prestation de conseil, expert en ESG	24K€	//
Total	267K €	

c) Outils utilisés dans le cadre de l'analyse ESG :

Outils	Usage
Sustainalytics	Récupération de data points utiles pour la stratégie climat / biodiversité / exclusions sectorielles
Morningstar	Récupération des fichiers EET et des globes Morningstar (de 1 à 5)
MFEX	Récupération des fichiers EET pour les fonds, permettant l'alimenter le system core banking de Milleis
Quantalys	Récupération des label ISR, des annexes SFDR des fonds et de l'évaluation globale du fonds
Quantilia	Transparisation de nos conservation et réalisation de Dashboard pour le suivi de la performance extra financière des mandats de gestion.



R3

Plateforme dédiée à la réalisation du bilan carbone du groupe Milleis.

2.2 Actions menées pour renforcer ses capacités de prise en compte des critères ESG

Dans un contexte sectoriel marqué par une forte évolution du cadre réglementaire, il convient de se prémunir contre le risque d'une inadéquation entre les compétences des collaborateurs et les attendus de leurs métiers. Milleis accompagne chaque collaborateur à l'adaptation de ses compétences au poste de travail et leur permet d'en développer de nouvelles.

Par ailleurs, des formations ou actions de sensibilisation ont été réalisées depuis 2024 pour monter en compétences les collaborateurs sur les sujets de développement durable.

- ✓ **Action de certification AMF Finance Durable proposée à des responsables de service ou produits**

Nom de la formation	Nombre de Collaborateurs formés depuis 2024	Nombre de collaborateurs concernés par la formation	Taux de validation
Certification AMF Finance Durable (First Finance)	6 collaborateurs certifiés en 2024	6 candidats en libre en 2024 Aucune inscription en 2025	100 %

- ✓ **Actions de formation des Banquiers privés et des collaborateurs du siège**

Nom de la formation (e-learning)	Volume d'heures de formation	Nombre de Collaborateurs formés	Nombre de collaborateurs concernés par la formation	Taux de participation/validation
RSE et Finance durable : Couvre les critères ESG, la taxonomie européenne, les	639 h	639	639	100 %



obligations CSRD, l'intégration de la durabilité dans les produits et les engagements de Milleis.

Produits Structurés comprenant une partie « Emtn et Finance Durable »

29 h

29

29

100 %

Code de conduite anti-corruption : Une politique RSE complète inclut un volet anticorruption, notamment en raison des exigences de la loi Sapin II.

326 h

652

652

100 %

Sapin II

531 h

625

625

100 %

LCBFT : une stratégie (l'éthique des affaires, l'intégrité..) se décline en objectifs (la transparence..) et en actions opérationnelles (collecter et gérer les bonnes données..).

895 h

639

639

100 %

RGPD : En intégrant la protection des droits individuels en matière de données personnelles (RGPD) dans la RSE, l'entreprise valorise la durabilité et l'éthique, mais aussi la confidentialité et la sécurité des

643 h

643

643

100 %



données de ses parties prenantes.

✓ **Actions de sensibilisation Leadership féminin proposées à 8 Talents Milleis :**

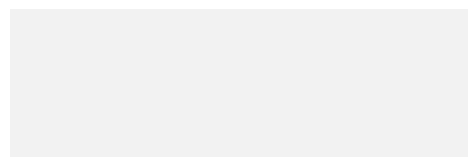
Nom de la formation	Volume d'heures de formation	Nombre de Collaboratrices formées	Nombre de collaboratrices concernés par la formation	Taux de participation
Leadership féminin : Prendre conscience de ses atouts et de ses freins. Asseoir sa légitimité pour se positionner en tant que femme leader.	64 h	8	8	100 %

✓ **Actions de formation proposées aux experts du siège**

Nom de la formation	Volume d'heures de formation	Nombre de Collaborateurs formés	Nombre de collaborateurs concernés par la formation	Taux de participation/ validation
Le risque ESG – L'essentiel	7 h	1	1	100 %
DORA : quelles exigences, quels impacts et comment vous y préparer	29 h	29	29	100 %
DORA : déclinaison opérationnelle et gestion des risques liés aux tiers TIC	3 h 30	1	1	100 %
Non-discrimination à l'embauche :	56	8	8	100 %



formation des RRH
et chargées de
recrutement



- ✓ **Actions de sensibilisation sur les enjeux de développement durable proposées à tous les collaborateurs :**

Libellé de l'action	Objectif	Durée	Nombre de sessions
Fresques du climat pour les collaborateurs	Permettre de s'approprier le sujet des changements climatiques et explorer les actions à entreprendre dans le cadre professionnel et personnel	3,5 heures	6
Fresque du climat pour les enfants des collaborateurs	Permettre de s'approprier le sujet des changements climatiques et explorer les actions à entreprendre dans le cadre personnel	2 heures	1
Webinaires	Sensibiliser les collaborateurs aux enjeux environnementaux (quiz du climat, alimentation durable) et sociaux (handicap, feedback)	1 heure / webinaire	7



3. Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de Milleis Banque Privée

3.1 Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance de Milleis Banque Privée

a) Intégration de l'ESG dans les instances de Gouvernance :

En termes de gouvernance, les enjeux finance durable et RSE sont évoqués à plusieurs niveaux :

- ✓ En Conseil d'Administration où les évolutions réglementaires et leurs impacts sont discutés.
- ✓ En Comité des risques où sont évoqués les risques climatiques et leurs impacts potentiels sur la Banque.

En Comités RSE où les différents Ambassadeurs RSE se réunissent de façon bimensuelle pour piloter et suivre la feuille de route RSE.

La prise en compte des critères ESG est un sujet d'attention pour Milleis Banque Privée et notamment, pour

- ✓ Le **Comité stratégique d'investissement** qui fait la revue semestrielle des objectifs climat et biodiversité des différentes entités du groupe Milleis.
- ✓ Le **Comité ESG de Milleis Banque** qui regroupe trimestriellement à la fois le responsable des investissements, le responsable de la sélection OPC et les gérants de la GSM et a pour objectif :
 - D'organiser une veille réglementaire sur les critères ESG.
 - De suivre les évolutions des principaux indicateurs ESG sur les titres vifs et OPC détenus en Gestion Déléguée / Pilotée et Conseil (cad les Indicateurs de risques ESG, indicateurs de prise en compte des critères ESG)
 - De définir les axes d'amélioration pour être en conformité avec la stratégie climat.
- ✓ Le **Comité produit & solutions** qui permet de valider la mise en marché des produits et a la responsabilité de sa mise en œuvre au sein de l'entreprise en collaboration avec les différents membres du Comité Exécutif.
- ✓ Les **équipes de conformité** qui détiennent la responsabilité d'analyser tout changement réglementaire portant sur des risques de non-conformité, de les remonter aux instances de direction, et le cas échéant, de partager les bonnes pratiques à l'ensemble des métiers.



b) Formation et compétences des instances dirigeantes :

De façon générale, l'expérience dans le secteur de la banque et de la gestion financière, des membres du Comité Exécutif et du Conseil d'Administration leur permet d'appréhender au mieux les enjeux liés aux exigences de la finance durable.

Sous l'impulsion de membres de la Direction générale et du Conseil d'administration, Milleis s'est engagé depuis plusieurs années dans une politique RSE/ESG forte. En juin 2025, ses membres ont été sensibilisés au règlement sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier (DORA), qui établit des exigences en matière de cybersécurité et de gestion des risques informatiques applicables à Milleis.

3.2 Politique de rémunération

a) Principes généraux de la politique de rémunération

La politique de rémunération de Milleis Banque Privée est définie de façon à aligner la stratégie économique et les objectifs à long terme, tout en respectant le contexte réglementaire, les valeurs de l'entreprise et en permettant une gestion saine et maîtrisée des risques. Elle est établie de façon à éviter les situations de conflits d'intérêts potentiels.

b) Revue de la politique de rémunération

La politique de rémunération et le règlement applicable au réseau font l'objet d'une revue annuelle avant validation en comité des nominations et des rémunérations et en Conseil d'administration.

La Politique de rémunération du Groupe prend en compte les risques de durabilité associés aux activités d'investissement à travers :

- la conformité aux Politiques en matière de risques de durabilité et dans la définition des objectifs et l'évaluation annuelle des dirigeants mandataires sociaux,
- la définition des objectifs des collaborateurs plus directement impactés par les sujets ESG (Gérants de fonds, analystes, commerciaux...),
- la formation de l'ensemble des collaborateurs sur les critères ESG.

En 2025, l'ensemble des collaborateurs Milleis Banque, MVié et CDO/CDAM ont suivi la formation "Milleis_RSE et Finance durable 2025".



3.3 Règlement interne du Conseil d'Administration

a) Règlement interne du Conseil d'administration en 2023

Le Conseil d'Administration de Milleis Banque a, lors de sa séance du 10 octobre 2024, modifié son règlement intérieur pour y intégrer la prise en compte des critères ESG. Désormais, le règlement intérieur prévoit que, dans le cadre sa mission, le Conseil d'Administration est compétent notamment pour : *« approuver et revoir régulièrement les orientations et politiques de l'entreprise, y compris en matière d'investissement durable et de RSE, en prenant en compte, notamment, l'intégration des risques de durabilité et la prise en compte des incidences négatives »*.

Il est précisé qu'une présentation du rapport article 29 LEC de la loi Energie et Climat ainsi que de la stratégie de Milleis Banque associée, sera faite annuellement en Conseil d'Administration.

b) Engagement égalité Homme/Femme

L'index égalité homme-femme est à 88/100 au sein de Milleis sur la base des données 2025.

En complément, Milleis veille au travers de ses instances et de sa gouvernance à favoriser la mixité au sein de ses différentes instances :

- ✓ Milleis Banque est administré par un Conseil d'Administration composé de 5 membres dont 3 administrateurs indépendants. La parité est assurée par la présence de 2 femmes dont la Présidente du Conseil.
- ✓ Le Comité des Nominations et Rémunération de la banque a inclus la promotion du projet RSE dans les objectifs des dirigeants effectifs afin d'accompagner la stratégie de l'entreprise en ce domaine.

En outre, Milleis dispose d'une politique relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein de l'organe de surveillance et procède au travers de son CNR à une revue annuelle.



4. Stratégie d'engagement de Milleis Banque Privée auprès des sociétés de gestion et des émetteurs

4.1 Stratégie d'engagement de Milleis Banque Privée auprès des sociétés de gestion

Milleis Banque Privée ne dispose pas de stratégie d'engagement concernant les investissements directs sur les marchés actions

La gestion sous mandat inclut dans sa gestion sous mandats des OPC. Les sociétés de gestion de portefeuille, dans le cadre de leur politique d'engagement actionnarial, exercent les droits attachés aux actions détenues par les OPCVM.

Les **10 principales sociétés de gestion** en termes d'encours en gestion sous mandat sont les suivantes :

Société de gestion	Encours (€)
Cholet Dupont AM	104 778 408,48
BlackRock + iShares	97 953 324,91
Robeco	37 125 099,24
JPMorgan	33 614 620,74
Crédit Mutuel Alliance Fédérale	32 642 906,54
M&G	31 096 574,32
BlueBay	26 953 608,75
Goldman Sachs	41 948 997,12
Corum Butler	19 158 475,67
DWS	16 751 994,91

Ces sociétés de gestion votent « pour » ou « contre » les résolutions d'assemblée générale ayant un impact positif ou négatif sur la stratégie RSE et d'investissement durable des entreprises.

A la sélection de chaque nouveau OPC., les politiques de vote de ces sociétés de gestion sont analysées. Milleis fait notamment une analyse des point suivants :

- ✓ **Prise en compte de critères ESG dans la construction du portefeuille** : La stratégie ESG est définie de façon explicite et le résultat de la mise en œuvre de cette stratégie est mesurée. La gestion de l'OPC s'inscrit dans une perspective de long terme.
- ✓ **Politique d'investissement ESG clairement définie** : Les objectifs généraux, financiers et spécifiques ESG sont clairement décrits dans la politique



d'investissement, ainsi que dans les documents commerciaux destinés aux investisseurs

- ✓ **Politique d'engagement (dialogue et vote) ESG** : La politique générale de vote et les moyens mis en œuvre sont cohérents avec les objectifs ESG de l'OPC.
- ✓ **Suivi des émetteurs** : L'OPC doit assurer un suivi des émetteurs afin de pouvoir mesurer l'impact ESG de sa gestion.
- ✓ **Transparence de l'OPC** : Une communication formalisée avec les distributeurs et investisseurs est mise en place, permettant de veiller à leur bonne compréhension de la stratégie et des objectifs de l'OPC. Le respect des règles de gestion ISR fait l'objet d'un contrôle interne et celles-ci sont clairement décrites aux investisseurs.

4.2 Politique de vote des sociétés de gestion

Milleis Banque Privée ne participe pas aux votes des assemblées générales car le vote est directement exercé par le client.

Les politiques ESG des sociétés de gestion sélectionnées sont disponibles sur leur site internet :

Cholet Dupont AM : [Microsoft Word - 2024_rapport_sur_les_conditions_de_vote_CDAM](#)

BlackRock [Engagement actionnarial | Blackrock](#)

Robeco [Rapport de vote | Robeco France](#)

JPMorgan [corporate-engagement-proxy-voting-fr.pdf \(jpmorgan.com\)](#)

Crédit Mutuel Alliance Fédérale [Politique de vote - Article | Crédit Mutuel Asset Management - Professionnels \(creditmutuel-am.eu\)](#)

M&G [mg-investments-voting-policy-2025.pdf](#)

BlueBay [Aperçu de la période de vote par procuration 2023 | RBC Gestion mondiale d'actifs - Institutionnel \(rbcgam.com\)](#)

Goldman Sachs [Déclaration sur les principales incidences négatives en matière de durabilité | Responsible Investing | Goldman Sachs Asset Management \(gsam.com\)](#)

Corum Butler [Informations réglementaires - Corum Butler](#)

DWS [Index](#)



5. Taxonomie Européenne et Combustibles Fossiles

5.1 Taxonomie

En accord avec les exigences réglementaires, dans le cadre de son activité de gestion sous mandat, Milleis Banque Privée doit publier la part des expositions de ses encours à des activités économiques éligibles et alignées à la Taxonomie grâce aux données recueillies à l'aide du fournisseur de données extra-financières Morningstar Sustainalytics.

a) Eligibilité à la taxonomie

- ✓ **Taux d'éligibilité à la taxonomie de titres vifs et OPC détenus en gestion sous mandat de Milleis Banque Privée au 31 décembre 2025**

Montants des encours	% des encours éligibles à la Taxonomie	Taux de couverture
771 693 224 €	sur les revenus : 22,92 %	62,60 %
	sur les CapEx : 16,15 %	37,35 %
	Sur les Opex : 25,83 %	55,93 %

b) Alignement à la taxonomie

- ✓ **Taux d'alignement à la taxonomie des titres vifs et OPC détenus en gestion sous mandat de Milleis Banque Privée au 31 décembre 2025**

Montants des encours	% des encours alignés à la Taxonomie	Taux de couverture
771 693 224 €	Sur les revenus : 6,01 %	56,98 %
	Sur les CapEx : 5,04 %	34,63 %
	Sur les Opex : 6,52 %	55,44 %

Ces données sont extraites de notre fournisseur de données Sustainalytics à partir des données reportées par les entreprises elles-mêmes et agrégées par Quantilia.



5.2 Combustibles Fossiles

En accord avec les exigences réglementaires, dans le cadre de son activité de gestion sous mandat, Milleis Banque Privée doit publier la part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 du règlement SFDR.

✓ **Part des investissements de la gestion sous mandat exposés à des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles au 31 décembre 2025**

Montant des encours exposés à des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	% des encours exposés à des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Taux de couverture
48 771 011,74 €	6,32%	79,80%

Ces données sont extraites de notre fournisseur de données Sustainalytics à partir des données reportées par les entreprises, elles-mêmes comparées aux données du 31 décembre 2023 (8,61% pour un taux de couverture de 58,52%) et du 31 décembre 2024 (6,72% pour un taux de couverture de 72,94%).



6. Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'accord de Paris et stratégie nationale bas-carbone « SNBC »

6.1 Objectifs quantitatifs à horizon 2030

Conscient des enjeux liés au changement climatique, Milleis Banque Privée s'est fixée des objectifs à horizon 2030 pour l'ensemble de ses actifs détenus en gestion sous mandat qui représente **771 693 223 €** d'encours au 31/12/2025.

		Année de référence 2023	Année 2025	Objectif 2030
CHARBON	CHARBON THERMIQUE	Exclusion des sociétés si charbon >10% du CA	Exclusion des sociétés si charbon >10% du CA	Exclusion des sociétés dont l'implication est >5% du CA
	EXPLORATION PETROLIERE ET GAZIERE DANS L'ARCTIQUE	Exclusion des sociétés dont l'implication est >5% du CA	Exclusion des sociétés dont l'implication est >5% du CA	Exclusion des sociétés dont l'implication est >3% du CA
PETROLE ET GAZ NON CONVENTIONNEL	SABLE BITUMINEUX	Exclusion des sociétés dont l'implication est >5% du CA	Exclusion des sociétés dont l'implication est >5% du CA	Exclusion des sociétés dont l'implication est >3% du CA
	GAZ SCHISTE	Exclusion des sociétés dont l'implication est >5% du CA	Exclusion des sociétés dont l'implication est >5% du CA	Exclusion des sociétés dont l'implication est >3% du CA
TEMPERATURE	ALIGNEMENT DE LA TEMPERATURE IMPLICITE	Entre 2,5° C et 2,75° C	Entre 2,0° C et 2,5° C	Entre 2,0° C et 2,5° C



ITA⁵ Gestion sous mandat Milleis Banque Privée

	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Température	3,06 °C	2,20 °C	2,19 °C
Taux de couverture	62,81%	74,31%	75,49%
Encours	653 Mds €	683 Mds €	772 Mds €

Milleis calcule et suit l'intensité carbone de l'ensemble de ses portefeuilles de gestion sous mandat. L'année de référence des objectifs est 2023 avec un premier objectif à horizon 2030 avec une revue annuelle de ces objectifs. Les Scopes 1, 2 et 3 sont pris en compte dans le scope.

6.2 Méthodologie interne utilisée

a) Cadre de référence

Les objectifs de l'Accord de Paris se déclinent selon trois piliers principaux :

- ✓ **L'atténuation** : maintenir l'augmentation de la température mondiale « nettement en dessous » de 2 °C d'ici à 2100 par rapport aux niveaux préindustriels et poursuivre les efforts en vue de limiter cette augmentation à 1,5 °C ;
- ✓ **L'adaptation** : renforcer les capacités des pays à faire face aux impacts du changement climatique ;
- ✓ **La finance** : rendre les flux financiers compatibles avec les objectifs climatiques et mobiliser 100 milliards de dollars annuels de financements climat Nord-Sud depuis 2020.

b) Méthodologie des équipes de gestion sous mandat

La mise en place de politique d'exclusion centrée sur le climat avec des plans de sortie sur certains secteurs d'activités : les analyses et engagements de Milleis se font sur la base d'informations quantitatives via le fournisseur de données Sustainalytics.

La prise en compte des principales incidences négatives sur la thématique « Emissions » : Milleis Banque Privée prend en compte les PAI (Principal Adverse Impact) Emissions sur la totalité de ses mandats. Les PAI Emissions suivis sont :

- **PAI 1** : émissions de gaz à effet de serre (GES) : émissions de GES intégrant le total des Scopes 1 + 2 + 3 (en tonnes d'équivalent CO₂)
- **PAI 2** : empreinte carbone (scope 1, 2 et 3) : au lieu d'indiquer la responsabilité globale des investissements de l'entité en matière d'émissions totales de GES par le biais de ses investissements (ce qui est le cas pour les émissions de GES, cf. 1.), ce PAI cherche plutôt à créer une mesure comparable. Elle prend les émissions

⁵ Implied Temperature Alignment

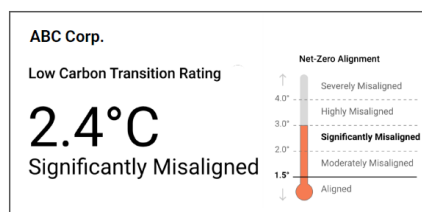


totales de GES et les divise par la valeur de investissements en millions d'euros, ce qui permet de connaître la quantité de GES créée par million d'euros investis.

- **PAI 3** : intensité des émissions de gaz à effet de serre des entreprises investies
- **PAI 4** : exposition à des entreprises opérant dans le secteur des combustibles fossiles
- **PAI 5** : part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable
- **PAI 6** : intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique

Le calcul et suivi de l'intensité carbone des portefeuilles : Cette donnée est disponible via l'indicateur de fournisseur de données Sustainalytics « Implied Temperature Alignment ».⁶ Les notations de cet indicateur mesurent le sous/dépassement des émissions projetées (prospectives) de chaque émetteur par rapport à un objectif net zéro – Désigné comme leur alignement sur une trajectoire Net Zéro.

L'alignement est communiqué par l'augmentation implicite de la température si l'économie mondiale a suivi la même trajectoire.



Les équipes de gestion Milleis Banque évalue indépendamment chaque segment de la chaîne de valeur des émetteurs :

- ✓ Recherche vigoureuse sur les émissions divulguées
- ✓ Modélisation d'estimation des émissions pour les non-déclarants
- ✓ Suivi de plus de 85 indicateurs de gestion permettant une évaluation détaillée par sous-industrie

⁶ [Sustainalytics - Low Carbon Transition Rating - Methodology Abstract.pdf](#)



7. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

7.1 Objectif de Milleis en matière de biodiversité

Les scientifiques alertent au sujet du développement d'une crise écologique planétaire ayant un impact direct sur la biodiversité. Conséquence des pollutions et déséquilibres générés par les activités humaines, la hausse des températures moyennes de la planète contribue à une transformation de l'écosystème global : hausse du niveau des mers, fonte des glaces, acidification des océans...

Aujourd'hui, un million d'espèces animales et végétales sont menacées d'extinction dans les prochaines décennies, soit 50% des espèces connues à l'heure actuelle. L'objectif de la transition écologique est donc de protéger les écosystèmes, la biodiversité, notamment afin de permettre aux sociétés d'y vivre avec résilience et de façon pérenne. Difficiles à évaluer précisément, on estime toutefois que 40% de l'économie mondiale repose sur des services écosystémiques.

En termes de préservation de la biodiversité, Milleis Banque Privée est conscient de l'impact des banques sur les sujets liés à la biodiversité et veille à ce que les sociétés dans lesquelles elle investit ne causent pas de dommages majeurs à la biodiversité.

Conformément aux exigences réglementaires, la banque s'est fixé les objectifs suivants :

		Année de référence 2023	Année 2025	Objectif 2030
STRATEGIE BIODIVERSITE	HUILE DE PALME	Exclusion des sociétés dont l'implication est >5% du CA	Exclusion des sociétés dont l'implication est >5% du CA	Exclusion des sociétés dont l'implication est >3% du CA
	PESTICIDE	Exclusion des sociétés dont l'implication est >5% du CA	Exclusion des sociétés dont l'implication est >5% du CA	Exclusion des sociétés dont l'implication est >3% du CA
	PLANTES ET SEMENCES GENETIQUEMENT MODIFIEES	Exclusion des sociétés dont l'implication est >5% du CA	Exclusion des sociétés dont l'implication est >5% du CA	Exclusion des sociétés dont l'implication est >3% du CA



Milleis a fait le choix de se fixer un objectif de type exclusion sectorielle. Ces objectifs sont fixés exclusivement sur la gestion sous mandat (mandat classique et mandat responsable). L'année de référence des objectifs est 2023 avec un premier objectif à horizon 2030 avec une revue annuelle.

7.2 Méthodologie interne

a) Cadre de référence

Ces objectifs s'inscrivent dans le cadre de la convention de la biodiversité écologique de 1992 dont les trois principaux objectifs sont :

- ✓ La conservation de la biodiversité ;
- ✓ L'utilisation durable de ses composants ;
- ✓ Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles qui y sont associées.

b) Méthodologie et indicateurs de biodiversité

Notre fournisseur de données extra-financières, Sustainalytics, nous alerte sur les sociétés qui causent le plus de dommages à la biodiversité.

Dans des cas extrêmes, ces constats pourraient aboutir à des comités décisionnels dont l'objet serait de nous désinvestir de sociétés trop dommageables à la biodiversité.

Afin de limiter son impact négatif sur la biodiversité via ses investissements, Milleis Banque Privée a mis en place une méthodologie interne basée sur les axes suivants :

- ✓ **La mise en place de politiques d'exclusion centrées sur la biodiversité** : Les analyses et engagements de Milleis se font sur la base d'informations quantitatives via le fournisseur de données Sustainalytics.
- ✓ **La prise en compte des principales incidences négatives « Biodiversité » sur l'ensemble des sous-jacents** : Milleis Banque Privée prend en compte le PAI Biodiversité sur la totalité de ses mandats.
 - PAIs Biodiversité suivi : **PAI 7** : Impact sur la Biodiversité : Part des investissements dans les entreprises avec des sites/opérations situés dans des zones sensibles du point de vue de la biodiversité ou à proximité de celles-ci, où des activités menées par ces entreprises détenues ont un impact négatif sur ces zones.

c) Analyse des pressions sur la biodiversité

Depuis 2024, Milleis a engagé un travail d'identification de son exposition aux secteurs ayant un impact négatif sur la biodiversité, en s'appuyant sur l'étude menée par la fondation « The Finance for Biodiversity » et l'agrégateur de données Quantilia. Cet exercice avait permis de réduire notre exposition à certains secteurs à impact négatif, tels que les services aux collectivités et les compagnies pétrolières.



Dans la continuité de cette démarche, Milleis s'est rapproché de son fournisseur de données extra-financières, Sustainalytics, afin de déterminer l'indicateur le plus pertinent pour suivre et piloter au mieux les enjeux liés à la biodiversité.

8. Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

8.1 Processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques extra-financiers

Les enjeux et risques extra-financiers (changement climatique, dégradation de l'environnement, droits humains, questions sociales..) et leurs impacts financiers et non financiers sont des sujets de préoccupation croissante pour Milleis.

Les risques extra-financiers sont gérés dans le cadre de la gestion des risques et du contrôle interne mis en place. Ce cadre de gestion des risques a pour objectif :

- ✓ De garantir en continu la maîtrise des risques en les identifiant, les mesurant et en mettant en place les mesures d'atténuation adaptées si nécessaire ;
- ✓ De prévenir la survenance d'évènements de risques ;
- ✓ De s'assurer de l'adéquation et du bon fonctionnement des processus internes ;
- ✓ De garantir, notamment, la fiabilité des informations financières et prudentielles.

Milleis cherche à maîtriser l'impact des risques en matière de durabilité dans le cadre de ses décisions d'investissement, ainsi que dans le cadre de ses activités de conseil en investissement.

- ✓ **Les risques en matière de durabilité** sont définis comme « *tout évènement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance (ESG) qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement* ».
- ✓ **Les incidences en matière de durabilité** représentent l'impact que peuvent avoir les investissements réalisés sur les facteurs de durabilité externes.

La prise en compte des risques en matière de durabilité fait pleinement partie des processus de sélection des produits financiers conseillés à la clientèle, ainsi que des processus d'investissement de Milleis Banque Privée. Elle est encadrée par notre [Politique relative à l'intégration des risques en matière durabilité](#)⁷ (Article 3 SFDR) et par notre [Politique de prise en compte des incidences négatives](#)⁸ (Article 4 SFDR) disponibles sur notre site internet.

⁷ <https://www.milleis.fr/files/media/20220209-Politique-integration-des-risques-de-durabilite.pdf>

⁸ <https://www.milleis.fr/files/media/20230615-Politique-prise-en-compte-des-incidences-negatives.pdf>



8.2 Mise à jour de la cartographie des risques

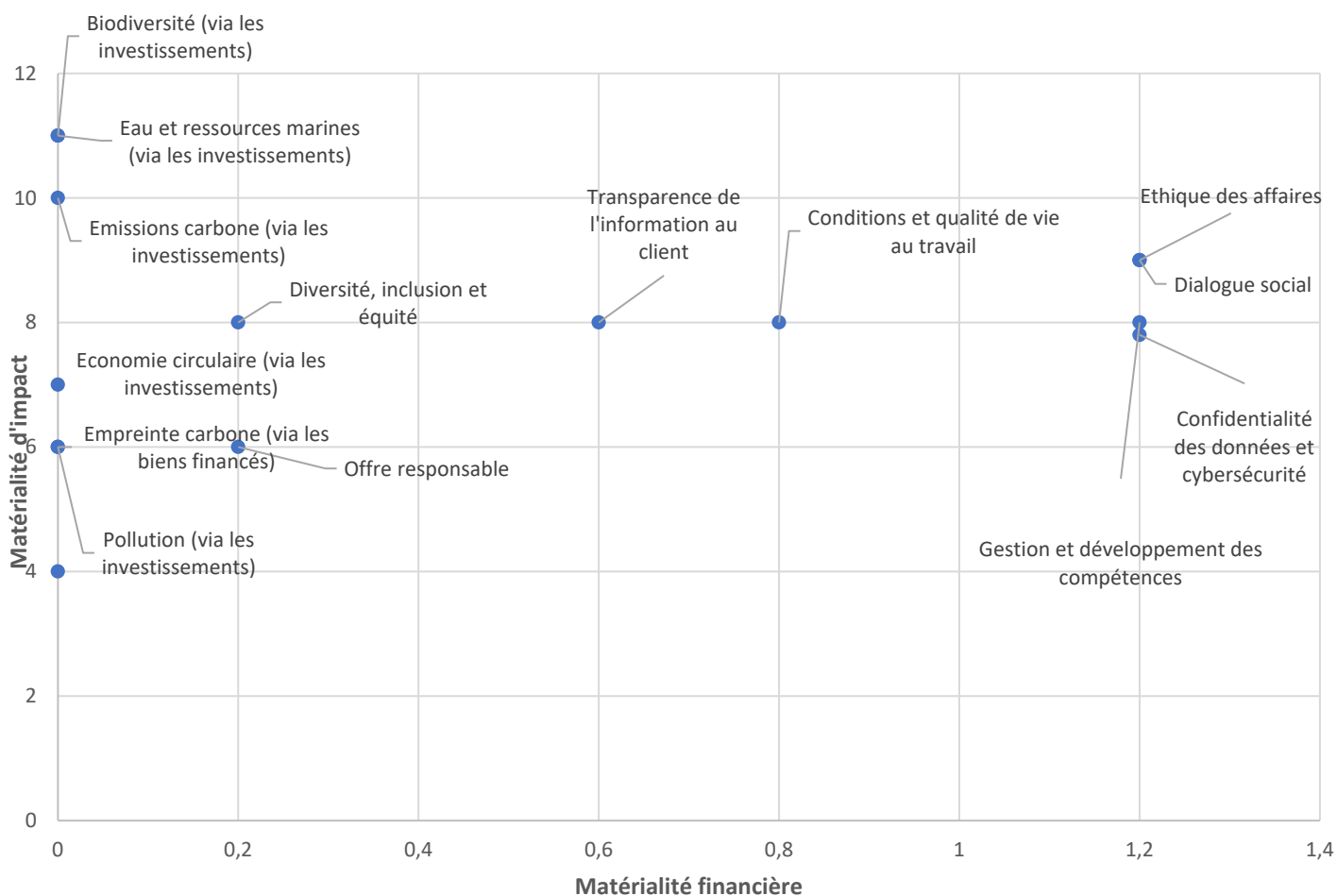
Chaque année, dans le cadre de son processus de revue des risques, le Groupe identifie les risques majeurs extra-financiers à travers :

- La cartographie des risques opérationnels
- La cartographie globale des risques

Le Groupe Milleis a réalisé une revue de la matrice de double matérialité d'octobre à novembre 2025. Les résultats ont permis d'identifier à la fois les sujets sur lesquels le Groupe a un impact environnemental, social ou de gouvernance (positif ou négatif) important et les sujets ayant un effet majeur (risques ou opportunités) sur la performance financière du Groupe.

L'analyse a conduit à identifier :

- 27 impacts dont 12 matériels
- 27 risques dont 4 matériels et 1 opportunité





Méthodologie

Ces impacts et risques ont été identifiés en cohérence avec les normes thématiques ESRS (European Sustainability Reporting Standards) de la CSRD. En parallèle, Milleis a réalisé une analyse sectorielle par classe d'actifs grâce à l'utilisation de deux outils majeurs : Susyanalytics (fournisseurs de données extra-financières) et Quantilia (outil de transparençation des fonds). Cette analyse sectorielle a permis d'identifier les secteurs d'activité sur lesquels les investissements client sont les plus importants en termes d'encours. Il s'agit des secteurs d'activité suivants :

- Immobilier
- Banque
- Textiles et Luxe
- Software et services

Ces données ont été ensuite comparées aux ESRS. Sur la base de données et de publications scientifiques, il a été possible de rapprocher les secteurs d'activité ayant un impact significatif sur les ESRS et d'identifier ainsi les ESRS sur lesquels se focaliser.

Une fois les IRO potentiellement matériels identifiés, Milleis a procédé à leur cotation :

- Concernant la matérialité financière : pour chaque risque/opportunité, une cotation a été réalisée selon 3 axes :
 - o Impact financier sur l'entreprise (sur une échelle de 0 à 4)
 - o Impact réputationnel (pas d'impact à impact irréversible)
 - o Probabilité d'occurrence (sur une échelle de 0 à 5)

Le seuil de matérialité financière a été fixé à 0,3% du PNB, soit environ 300k€. Ce seuil a été défini, en cohérence avec le niveau « élevé » de la cartographie des risques opérationnels.

- Concernant la matérialité de l'impact : pour chaque risque/opportunité, une cotation a été réalisée selon les axes suivants :
 - o Catégorisation de l'impact : type d'impact, impact actuel/potentiel
 - o Sévérité de l'impact : gravité de l'impact, échelle de l'impact et réversibilité de l'impact

Risques opérationnels : L'évaluation des risques ESG est intégrée au dispositif de mise à jour de la cartographie des risques opérationnels. La mise à jour des cartographies des risques opérationnels pour Milleis Banque au titre de l'exercice 2025 a eu lieu en fin d'année 2025 et s'est poursuivie en début d'exercice 2026. Ces risques ont été présentés au comité des risques du Board du 31/03/2026.



9. Informations issues de dispositions de l'article 4 du Règlement SFDR

Le Règlement SFDR exige que les informations relatives à l'intégration des risques liés à la durabilité, la prise en compte des impacts négatifs sur la durabilité, les objectifs d'investissement durables, ainsi que la promotion des caractéristiques environnementales et sociales, soient rendus publiques pour les clients.

L'objectif de la présente partie est de présenter la manière dont Milleis Banque Privée prend en compte les principales incidences négatives (dits également « PAI » pour « *Principal Adverse Impacts* ») dans ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

Il s'agit ainsi d'évaluer les conséquences négatives que peuvent avoir les décisions d'investissement de Milleis Banque Privée sur les facteurs de durabilité (environnement, questions sociales et de personnel, respect des droits de l'homme et lutte contre la corruption, etc.)

Les informations fournies sont susceptibles d'évoluer en fonction des travaux de mise en conformité menés par Milleis Banque Privée et de la disponibilité des données.

9.1 Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

- **Gouvernance interne et responsabilité de la mise en œuvre de ces politiques dans le cadre des stratégies et procédures organisationnelles**

La gouvernance est construite autour du Comité Produits et Solutions de Milleis Banque Privée qui est responsable de la politique permettant d'identifier et de hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité des actifs intégrés dans la gestion sous mandat de Milleis Banque.

- **Recensement et recueil des indicateurs pertinents / Identification et évaluation des principales incidences négatives**

Milleis Banque Privée recense et pilote l'ensemble des indicateurs obligatoires du Règlement SFDR depuis le 1^{er} juillet 2023, soit 6 mois après la date de disponibilité prévisionnelle de la donnée au niveau des sous-jacents. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2023, les données ont été progressivement publiées par les sociétés de gestion/émetteurs mais leur nombre demeure encore trop faible. Milleis Banque Privée a donc décidé d'une prise en compte partielle des impacts négatifs pour l'année 2023 en fonction du taux de couverture des données. Le premier cycle complet de prise en compte effective et complète des impacts négatifs dans la politique de gestion n'est effectif que depuis le 1^{er} janvier 2024.



Par conviction et conformité réglementaire, Milleis Banque Privée, au regard de la couverture des données disponibles, a sélectionné des PAIs / indicateurs additionnels afin de compléter sa démarche d'investissement responsable. A date, les indicateurs additionnels retenus sont :

- **PAI liés aux questions climatiques :**
 - o **indicateur** → Les investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone
- **PAI liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption :**
 - o **indicateur** → Les investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail.

La démarche d'investissement responsable implique l'identification et la maîtrise des impacts négatifs. La manière dont les impacts négatifs sont pris en compte dans les décisions d'investissement varie en fonction du type de gestion :

- **La gestion directe en titres vifs :** recueil des indicateurs quantitatifs par l'intermédiaire du fournisseur de données extra-financière Sustainalytics
- **La gestion indirecte via des OPC externe :** recueil direct des indicateurs quantitatifs au niveau des sociétés de gestion de ces OPC ;

Suivant le principe de double matérialité, Milleis Banque Privée utilise à la fois les exclusions sectorielles et les méthodologies ESG pour gérer les principales incidences négatives de ses investissements. Tout d'abord, les investissements potentiels sont comparés à plusieurs listes d'exclusion. Les exclusions sectorielles consistent à éliminer certaines industries identifiées comme ayant des impacts négatifs graves sur l'environnement et la société. Ces exclusions sectorielles, mises à jour en 2023, sont considérées comme la priorité la plus élevée pour Milleis Banque Privée pour éviter les impacts négatifs sur l'environnement, la société et la gouvernance :

- Exclusion totale des armes à sous-munitions (convention d'Oslo), des armes anti-personnel (convention d'Ottawa), des armes chimiques & biologiques (convention de Genève), des armes à uranium appauvri et des armes à phosphore blanc.
- Exclusion d'activités par seuil de CA
 - o Tabac si CA > à 10%
 - o Production de fourrure animale si CA > à 10%
 - o Divertissement pour adulte si CA > à 10%

Si l'investissement n'est pas exclu, Milleis Banque Privée évalue de nombreux indicateurs extra financiers (Le Morningstar Sustainability Rating, le pourcentage d'investissement durable des fonds, le score de risque ESG, ...). Cette évaluation effectuée à partir des données extra-financières de Sustainalytics examine l'exposition de l'entreprise au risque de durabilité et la manière dont elle gère ce risque. Elle prend également en compte



l'exposition de ses investissements aux controverses sévères afin de quantifier la possibilité d'impacts négatifs significatifs sur les facteurs ESG.

Plus globalement, cette méthodologie permettra à Milleis Banque Privée de hiérarchiser les PAIs pertinents pour chaque secteur d'activité et chaque classe d'actifs.

Toutefois, la modélisation ESG demeure complexe et source d'incertitudes. Milleis Banque Privée s'appuiera par conséquent sur des informations et données historiques collectées auprès de fournisseurs de données extra-financières qui peuvent requérir une meilleure fiabilisation. Milleis Banque Privée cherche donc à appliquer un processus de sélection rigoureux et à s'assurer d'un niveau de surveillance approprié.

- **Modalités de prise en compte des PAIs**

Milleis Banque Privée dans le cadre de sa revue stratégique de prise en compte des risques et facteurs ESG s'est engagé, en 2023, sur des seuils minimums d'actifs prenant en compte les PAIs. Ainsi les pourcentages de prise en compte des PAIs seront au minimum les suivants :

- Mandat OPC Responsable : 50%
- Mandat OPC Classique : 20%
- Mandat Mixte : 10%

Ces engagements étaient effectifs en 2023 pour le mandat responsable et le sont depuis 2024 pour les mandats OPC Classique et mandats Mixtes.

Milleis Banque Privée utilisera les données de son fournisseur de données pour la notation des titres vifs.

Dans le cadre de la sélection des OPC externes, un PAI sera considéré comme « pris en compte » lorsque l'information sera envoyée via le fichier EET ou tout autre moyen et que le PAI sera désigné comme « pris en compte » dans la politique de gestion du producteur.

A la suite de la mise à jour de ses politiques en 2023, Milleis Banque Privée demande aux sociétés de gestion des OPC que, dans la mesure du possible, la prise en compte des incidences négatives au niveau des OPC corresponde aux différents engagements du Groupe Milleis.

Milleis Banque Privée exige également de ses sociétés de gestion partenaires le respect de leurs obligations conformément à l'article 4 du règlement SFDR (publication et la mise à jour annuelle des politiques de prise en compte des PAIs, publication et la mise à jour annuelle de rapport qualitatif et quantitatif sur les PAIs, le résultat des indicateurs PAIs par les entités avec des plans d'amélioration).



9.2 Modalités de prise en comptes des PAIs dans la politique de gestion et due diligences

Milleis Banque Privée s'assure de la bonne maîtrise des impacts négatifs en procédant à une analyse des indicateurs des PAIs sur une période de temps représentative en les mesurant et en évaluant la performance "relative" de chaque PAI par rapport à la période de référence précédente, leur compatibilité avec sa stratégie de durabilité, ainsi que leur trajectoire pluriannuelle.

Dans le cas où les principales incidences négatives ne seraient pas maîtrisées au cours de plusieurs périodes couvertes par le rapport, les actions suivantes pourraient être envisagées :

- Élaboration d'une stratégie d'engagement envers les sous-jacents les moins performants et/ou dont la trajectoire d'amélioration est jugée insatisfaisante.
- En cas de performance considérée comme insuffisante ou d'absence de trajectoire d'amélioration, une décision de désinvestissement total ou partiel pourra être prise.

Aucune anomalie n'a été détectée au cours de la période de référence, aucune action n'a été requise.

9.3 Eléments méthodologique et marge d'erreur

Les données relatives aux PAIs sont collectées par Milleis Banque Privée à partir du fournisseur de données extra-financière Sustainalytics que ce soit pour les titres vifs ou les OPC. Pour les OPC, cela nécessite au préalable d'effectuer la transposition de chaque OPC et pour cela Milleis Banque Privée a eu recours à un agrégateur de données. La précision de ces données et la marge d'erreur associée ne sont pas connues.

9.4 Politique de sélection des partenaires producteurs (sociétés de gestion) et politique d'engagement

Au-delà des règles de sélection (précisées dans les rapports précontractuels des mandats conformément à l'article 8 du Règlement SFDR), les partenaires producteurs sont sélectionnés et évalués via un process de « due diligence » complet.

Pour la partie OPC, au moment de la sélection du fonds, une due diligence est réalisée. Ce processus est un devoir de précaution et permet à Milleis Banque Privée de s'assurer que son partenaire est robuste. Pour certains cas exceptionnels, comme le cas d'une fusion/absorption ou d'une OST, une due diligence exceptionnelle pourra être réalisée.

Dans le cadre de cette due diligence, les éléments suivants sont notamment étudiés :

- Analyse des entreprises sur des critères ESG ;



- Prise en compte de critères ESG dans la construction du portefeuille ;
- Politique d'investissement ESG clairement définie ;
- Politique d'engagement (dialogue et vote) ESG ;
- Suivi et mesure de l'impact de la gestion ESG sur les émetteurs ;
- Transparence du fonds.

A noter, Milleis Banque Privée ne vote pas dans le cadre de son activité de gestion sous mandat. Pour les titres vifs, les droits de vote sont exercés par les clients. Pour les OPC, la société de gestion est responsable du vote.

Milleis Banque Privée surveillera la performance de ses partenaires en matière de PAIs en examinant leurs rapports qualitatifs et quantitatifs annuels. Les PAIs Emissions seront considérés comme prioritaires conformément à l'approche Milleis ESG.

9.5 Tableau de prise en compte des Principales Incidences Négatives (ou PAIs) par Milleis Banque Privée - (rapport quantitatif)

Au regard de la faible disponibilité des données en 2023, la prise en compte des incidences négatives sur l'année 2023 a été partielle, couvrant uniquement le second semestre. Le premier cycle complet de prise en compte effective et complète des incidences négatives dans la politique de gestion du Groupe Milleis est en 2024.

Exercice de référence : Janvier 2025 – Décembre 2025

Indicateurs des Principales Incidences Négatives	Métriques et modalités de prise en compte	Résultats chiffrés (Années 2023)	Résultats chiffrés (Années 2024)	Résultats chiffrés (Années 2025)	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Climat et Environnement					
1. Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES)	Emissions de GES intégrant le total des Scopes 1 + 2 + 3 (en tonnes d'équivalent CO2)	269212,2584 (Tco2eq)	296695,1488 (Tco2eq)	368205,2423 (Tco2eq)	Approche générale : Milleis Banque Privée s'est fixé pour objectif d'aligner l'ensemble de ses actifs sous gestion sur une trajectoire de température moyenne
	Emissions de GES Scope 1 (en tonnes d'équivalent CO2)	N/A	22683,70712 (Tco2eq)	18074,66039 (Tco2eq)	



	Emissions de GES Scope 2 (en tonnes d'équivalent CO2)	N/A	7172,285654 (Tco2eq)	7074,46836 (Tco2eq)	comprise entre 2,0 et 2,5°C à l'horizon 2030.
	Emissions de GES Scope 3 (en tonnes d'équivalent CO2)	N/A	266928,9451 (Tco2eq)	343925,49604 (Tco2eq)	Exclusions : La politique d'exclusion de Milleis Banque Privée couvre l'exclusion des activités ayant un impact très négatif sur le climat (par exemple le charbon thermique ou les entreprises actives dans le secteur du gaz et pétrole non conventionnel. Les seuils en la matière et les objectifs sont spécifiés dans la stratégie climat de Milleis Banque Privée. Les émissions des scopes 1 et 2 de nos actifs en portefeuille affichent une baisse
2. Empreinte Carbone	Intensité CO2 : Total Scope 1 + 2 + 3 (Tco2eq/EURm)	844,673549 (Tco2eq/EURm)	684,8985077 (Tco2eq/EURm)	696,113333 (Tco2eq/EURm)	encourageante, témoignant des efforts de réduction d'émissions des entreprises détenues. La hausse observée des émissions s'explique entièrement par le scope 3 en partie liée à une amélioration du taux de
3. Intensité des émissions GHG des entreprises investies	Au lieu d'indiquer la responsabilité globale des investissements de l'entité en matière d'émissions totales de GES par le biais de ses investissements (ce qui est le cas pour les émissions de GES, cf. 1.), ce PAI cherche plutôt à créer une mesure comparable. Elle prend les émissions totales de GES et les divise par la valeur des investissements en millions d'euros, ce qui permet de connaître la quantité de GES créée par million d'euros investi. Les émissions GES incluent ici le chiffre total des scopes 1 + 2 + 3 (Tco2eq/EURm)	1186,761342 (Tco2eq/EURm)	1101,585931 (Tco2eq/EURm)	1297,751459 (Tco2eq/EURm)	



4. Exposition des entreprises investies aux énergies fossiles	Part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles exprimée en pourcentage	8,61%	6,83%	6,47%	couverture (74,05% vs 68,64%) l'an dernier et la hausse du poids de deux titres détenus via des organismes de placement collectifs avec un niveau d'émissions Scope 3 élevé.
5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	Consommation d'énergies non renouvelables & Production d'énergies non renouvelables	64,16%	61,13%	56,72%	
	Intensité de la consommation d'énergie, tous secteurs confondus	7,00 (GWh/EURm)	6,74 (GWh/EURm)	8,56 (GWh/EURm)	
6. Intensité de la consommation d'énergie	secteur du commerce et de la réparation de véhicules	N/A	0,056 (GWh/EURm)	0,06 (GWh/EURm)	
	secteur de l'eau et de la gestion des déchets	N/A	0,95 (GWh/EURm)	0,72 (GWh/EURm)	
	secteur du transport et stockage	N/A	0,73 (GWh/EURm)	0,79 (GWh/EURm)	
	secteur de l'immobilier	N/A	0,49 (GWh/EURm)	0,53 (GWh/EURm)	
	secteur de l'exploitation des mines et carrières	N/A	0,98 (GWh/EURm)	1,00 (GWh/EURm)	
	secteur de l'industrie manufacturière	N/A	0,40 (GWh/EURm)	0,38 (GWh/EURm)	
	secteur de l'approvisionnement en électricité et en gaz	N/A	2,59 (GWh/EURm)	2,86 (GWh/EURm)	
	secteur de la construction	N/A	0,08 (GWh/EURm)	0,08 (GWh/EURm)	
	secteur de l'agriculture et de la sylviculture	N/A	1,69 (GWh/EURm)	2,13 (GWh/EURm)	



Approche générale : Milleis Banque Privée est conscient de l'impact des banques et veille à ce que les sociétés dans lesquelles elle investit ne causent pas de dommages majeurs à la biodiversité.

Exclusions : La politique d'exclusion de Milleis Banque Privée couvre l'exclusion des activités ayant un impact très négatif sur la biodiversité comme la production d'huile de palme, de pesticides et de plantes et semences génétiquement modifiées. Les seuils en la matière et les objectifs sont spécifiés dans la stratégie Biodiversité de Milleis Banque Privée. Les résultats obtenus illustrent une amélioration continue avec un taux de couverture pertinent de 80% et témoignent de l'efficacité du plan d'actions mis en œuvre.

7. Impact sur la Biodiversité	<i>Part des investissements en pourcentage dans les entreprises avec des sites/opérations situés dans des zones sensibles du point de vue de la biodiversité ou à proximité de celles-ci, où des activités menées par ces entreprises détenues ont un impact négatif sur ces zones.</i>	7,41%	5,22%	4,30%
-------------------------------	---	-------	-------	-------



8. Rejet dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises investies par million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée	0,000038	0,02951	0,00110	<p>Approche générale : A ce jour, Milleis Banque Privée n'a pas défini de politique spécifique concernant les rejets dans l'eau et les déchets dangereux.</p> <p>Engagement : Milleis Banque Privée s'engage à surveiller ces indicateurs au niveau de ces titres vifs par la présence d'une controverse active sur ces 2 niveaux d'indicateurs.</p>
9. Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux et déchets radioactifs générés par les entreprises investies par million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée (t/EURm)	1,38	3,2982	7,0202	

Social, Ressources Humaines, Respect des Droits dont les Droits de l'Homme

10. Violation du Pacte Mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissements des entreprises investies qui ont été impliquées dans des violations des principes de l'UNGC ou des lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales, exprimée en pourcentage.	0,12%	0,42%	0,41%	<p>Approche générale : Milleis Banque prend en compte des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.</p>
11. Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des principes directeurs de	Part des investissements dans les entreprises sans politique pour contrôler la conformité avec les principes du PMNU ou les principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises	24,50%	27,90%	26,80%	<p>Engagement : Milleis Banque Privée s'engage à surveiller ces indicateurs au</p>



l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales"

multinationales, exprimée en pourcentage de sociétés impliquées

niveau de ces titres vifs par la présence d'une controverse sévère sur le thème social (Sustainalytics).

12. Ecart de rémunération Femmes/Hommes	<p><i>Écart de rémunération moyen Hommes/Femmes non ajusté des entreprises investies exprimé en pourcentage moyen Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes</i></p>	18,50%	22,72%	15,32%
13. Diversité au sein des Conseils	<p><i>Ratio moyen de femmes membres du conseil d'administration des sociétés investies exprimé en pourcentage de l'ensemble des membres du conseil d'administration</i></p>	41,12%	40,69%	40,07%
14. Exposition aux armements controversés (mines anti-personnel, armes à sous-munition, armes chimiques et armes biologiques)	<p><i>Part des investissements dans les entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées exprimée en pourcentage de sociétés impliquées</i></p>	0	0	0

Approche générale et Exclusion : nous excluons les entreprises ayant des activités liées aux armes à sous-munitions (convention d'Oslo), des armes anti-personnel (convention d'Ottawa), des armes chimiques & biologiques (convention de Genève), des armes à uranium appauvri et des armes à phosphore blanc.

Actifs souverains et supranationaux



15. Intensité Gaz à Effet de Serre (GES)	Intensité de GES des pays d'investissement (Tonnes de CO2 par millions d'euros de produits)	0,223 (Tco2eq/EURm)	0,2549 (Tco2eq/EURm)	0,3275 (Tco2eq/EURm)	Approche générale : Le taux de couverture obtenu grâce au fournisseur de données Sustainalytics étant trop faible à date, Milleis Banque Privée n'a pas souhaité se fixer d'objectifs à partir de ces données. Nous réévaluerons néanmoins cette approche à fréquence régulière.
16. Pays d'investissement soumis à des violations sociales	Nombre de pays connaissant des violations	1,16%	Nombre absolu : 3 En pourcentage du nombre total de pays bénéficiaires d'investissement : 0,0066%	Nombre absolu : 3 En pourcentage du nombre total de pays bénéficiaires d'investissement : 0,0070%	

Indicateurs d'incidences négatives additionnels (volontaires)

17. Investissement dans des entreprises qui n'ont pas pris d'initiatives de réduction des émissions de carbone	Pourcentage de sociétés impliquées n'ayant pas pris d'initiative de réduction des émissions de CO2	23,95%	18,24%	16,87%	Approche générale : Milleis Banque Privée étudie avec attention les politiques et objectifs de réduction des émissions de carbone des entreprises. Engagement : Nous nous engageons à suivre cet indicateur pour les investissements en titres vifs pour réduire la part des entreprises investies qui n'ont pas pris d'initiatives de réduction des émissions de carbone.
--	--	--------	--------	--------	---



18. Les investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail

Mesurer le pourcentage des investissements d'entreprise du fonds/portefeuille qui sont impliqués dans des sociétés qui n'ont pas de politique de prévention des accidents du travail

10,31%

10,19%

8,57%

Approche générale : Milleis Banque Privée étudient avec attention les politiques sociales mises en place par les entreprises.

Engagement : Nous nous engageons à suivre cet indicateur pour les investissements en titres vifs pour réduire la part des entreprises investies qui n'ont pas mis en place de politiques de prévention des accidents du travail.



9.6 Comparaison historique avec les périodes précédentes

Les chiffres des deux années pour comparaison sont reportés dans le tableau ci-dessus. Ces comparaisons montrent des changements plus significatifs sur 5 PAI qui bénéficient d'un taux de couverture supérieur à 65%.

- **PAI n°2 : Empreinte Carbone** : ce PAI permet de connaître la quantité de Gaz à Effet de Serre créée par million d'euros investi pour une entreprise. Entre 2023 et 2024, Milleis Banque Privée est passée d'une empreinte carbone de 844,673549 (Tco2eq/EURm) en 2023 à 663,9415274 (Tco2eq/EURm) grâce à notre politique d'exclusion et à la sortie de titres vifs de notre univers comme Royal Dutch.
- **PAI n°4 : Exposition des entreprises investies aux énergies fossiles** : Entre 2023 et 2024, la part des investissements de la gestion sous mandat de Milleis Banque Privée dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles exprimée en pourcentage est passée de 8,61% à 6,72% grâce notamment à une exposition plus faible dans des entreprises actives dans le secteur du pétrole et du gaz conventionnel et non conventionnel.
- **PAI n°7 : Impact sur la Biodiversité** : Entre 2023 et 2024, la part des investissements en pourcentage dans les entreprises avec des sites/opérations situés dans des zones sensibles du point de vue de la biodiversité ou à proximité de celles-ci, où des activités menées par ces entreprises détenues ayant un impact négatif sur ces zones est passée de 7,41% à 5,16% grâce à notre politique d'exclusion et notre exposition plus faible dans des entreprises du secteur du pétrole ou des services aux collectivités locales.
- **PAI N°9 : Déchets dangereux** : Entre 2023 et 2024, les tonnes de déchets dangereux et déchets radioactifs générés par les entreprises investies par million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée a augmenté de 1,38 à 3,85. Les actions des mines d'or ou exposées aux métaux industriels présentent d'un certains OPC rejettent des déchets dangereux. Ces actions ont particulièrement progressé en 2024 avec la hausse du prix de l'once d'or.
- **PAI n°13 : Diversité au sein des Conseils** : Entre 2023 et 2024, le Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes membres du conseil d'administration des sociétés investies exprimé en pourcentage de l'ensemble des membres du conseil d'administration est resté relativement stable est supérieur à 40%.